



**Vide-greniers
Dimanche 16 juin 2019
Dimanche 15 septembre 2019**

CONDITIONS DE PARTICIPATION

INSCRIPTIONS

- Les inscriptions et paiements se font désormais **directement sur internet** en suivant le lien ci-dessous :
<https://www.helloasso.com/associations/apprentis-d-auteuil/evenements/vid-greniers-apprentis-d-auteuil>
- Si toutefois vous choisissiez de régler votre participation par chèque, merci de nous envoyer votre demande à l'adresse : vide-grenier.paris@apprentis-auteuil.org . Nous vous transmettrons, dans ce cas, la fiche d'inscription et les conditions de participation. Vous devrez renvoyer :
 - la copie de la carte d'identité de l'exposant
 - la fiche d'inscription
 - l'attestation sur l'honneur dûment remplie et signée,
 - le règlement par chèque à libeller à l'ordre d' « *Apprentis d'Auteuil* »

par courrier à :

**APPRENTIS D'AUTEUIL
Vide Greniers
40, rue Jean de La Fontaine
75016 PARIS**

Le cachet de la poste faisant foi.

Une inscription ne peut être confirmée qu'à réception par voie postale du dossier complet (documents et règlement)

NB : Aucune inscription ne pourra être prise en compte par téléphone ou par mail, mais uniquement par la page dédiée sur helloasso ou par voie postale.
Une permanence par mail est assurée le jeudi: vide-grenier.paris@apprentis-auteuil.org.

TARIFS DES STANDS ET PARKING

- . 3 mètres linéaires (3m x 2m) : 45 €
- . 6 mètres linéaires (6m x 2m) : 80 €
- . 9 mètres linéaires (9m x 2m) : 120 €
- . Place de parking : 5€

.../...

Clôture des inscriptions prévue :

Jeudi 30 mai 2019 (17h) pour le vide-greniers du 16 juin et jeudi 29 août 2019 (17h) pour celui du 15 septembre.

La clôture des inscriptions peut être effective avant cette date dans le cas où tous les emplacements sont déjà loués.

CONFIRMATION DE VOTRE INSCRIPTION

Après paiement en ligne, ou à réception des documents accompagnés du règlement, il vous sera envoyé par Apprentis d'Auteuil votre emplacement courant du mois de mai. Ce justificatif sera à présenter le jour de l'installation.

ATTRIBUTION DES STANDS

Les stands sont attribués au fur et à mesure des inscriptions en ligne, ou par courrier (cachet de la poste faisant foi).

NB : **Aucune demande particulière** d'emplacement ne sera prise en compte

EN CAS D'ANNULATION

Toute annulation peut faire l'objet d'un remboursement si elle est signifiée **par écrit et avant le jeudi 30 mai 2019 (17h) pour le vide-greniers du 16 juin et le jeudi 29 août 2019 (17h) pour celui du 15 septembre**

par mail à vide-grenier.paris@apprentis-auteuil.org

NB : Au-delà de la date de ces dates, **aucun remboursement ne sera effectué pour quelque motif que ce soit.**

EN CAS DE MAUVAISES CONDITIONS METEOROLOGIQUES

Aucun remboursement ne sera effectué en cas de non installation sur le stand en raison de mauvaises conditions météorologiques (pluie, vent, grêle....).

Les participants doivent prévoir l'équipement nécessaire : bâches, parasols..., pour protéger leur stand.

POUR TOUTE INFORMATION

Pour toute information, il vous est possible de nous contacter, le jeudi **par mail** à l'adresse : vide-grenier.paris@apprentis-auteuil.org

.../...

CE QU'IL FAUT SAVOIR AVANT DE S'INSCRIRE

QUI PEUT ETRE EXPOSANT ?

Seuls les particuliers peuvent être exposants. **Les professionnels ne sont pas autorisés** à s'inscrire.

En vous inscrivant, vous déclarez sur l'honneur :

- **ne pas être commerçant (e)**
- **ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)**
- **la non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal)**

QUE PUIS-JE VENDRE ?

Uniquement des **objets personnels et usagés**.

Les prix des objets sont fixés librement par l'exposant.

Aucun pourcentage sur les ventes n'est demandé par l'organisateur.

COMMENT ORGANISER SON STAND ?

L'exposant est libre d'organiser son stand comme il le souhaite mais il est tenu de respecter impérativement les limites de l'espace qui lui est attribué (métrage en façade, profondeur).

L'organisateur ne fournit aucun matériel (table, chaises...)

NB : aucune fixation dans les revêtements existants ne sera tolérée. Dans le cas contraire, les dépenses conséquentes aux travaux de remise en état des ouvrages et de revêtements de la voie publique seront à la charge de l'exposant.

COMMENT SAVOIR OU SE TROUVE MON STAND ?

Vous recevrez le numéro de votre emplacement courant du mois de mai. Le jour du vide-greniers, les organisateurs vous indiqueront où se trouve votre stand. Le numéro de votre stand sera marqué sur votre emplacement.

.../...

A QUELLE HEURE DEVRAI-JE M'INSTALLER ?

Chaque immatriculation de véhicule sera contrôlée à l'entrée. Afin de faciliter l'installation de tous, chaque exposant devra veiller à sortir son véhicule le plus rapidement possible. Veiller à ne pas klaxonner même en cas de ralentissement à l'entrée du site.

L'installation des stands devra s'effectuer entre **6h et 8h30 du matin**.

NB : **au-delà de 8h30**, le lieu de votre emplacement ne sera plus garanti.

NB : aucun véhicule ne sera autorisé à pénétrer sur le site

- . au-delà de ces horaires
- . et si son immatriculation n'a pas été déclarée sur la fiche d'inscription.

A PARTIR DE QUELLE HEURE PUIS-JE DEBARRASSER MON STAND ?

La fermeture du vide-greniers est prévue à **18h**.
Aucun véhicule ne pourra circuler sur le site avant 18h.

QUE FAIRE DES OBJETS INVENDUS ?

Vos objets invendus et uniquement ceux en bon état pourront être donnés au magasin « *Auteuil Bonnes Affaires* » d'Apprentis d'Auteuil du lundi au samedi de 9h30 à 18h30.
Aucun dépôt ne sera accepté le jour du vide-greniers.
Merci de **ne rien laisser sur vos emplacements** (objets, sacs, cartons, emballages, ...).

OU PUIS-JE ME RESTAURER ?

2 espaces de restaurations seront à votre disposition sur le site pour : petit-déjeuners, déjeuners, et snacking.
Toutes les ventes sont au profit de la Fondation Apprentis d'Auteuil.

PUIS-JE VENIR AVEC MES ENFANTS ?

Oui, à condition que les enfants restent sous votre surveillance.

QUELQUES REGLES A RESPECTER

Veiller à ne jamais entraver la circulation générale à l'intérieur du site. Les voies d'urgence ainsi que l'accès réservé aux véhicules de secours doivent impérativement rester libres.

Respecter les règles relatives à la tranquillité et à l'ordre public.

Signaler la présence de tout objet insolite ou non identifié ainsi que tout événement anormal pouvant mettre en cause la sécurité des visiteurs et des exposants.